



Fraudes courantes en matière de placements

La plupart des fraudes en matière de placements tentent de vous inciter à acheter un investissement douteux, ou qui n'existe pas du tout. Dans la plupart des cas, vous risquez de perdre une partie ou la totalité de votre argent. Voici quelques fraudes courantes.

Arnaque avec frais payables à l'avance

Dans le cas d'une arnaque avec frais payables à l'avance, la victime se fait persuader de verser de l'argent à l'avance avec la promesse de recevoir quelque chose en retour. Dans le cadre de cette arnaque, l'escroc prend l'argent et la victime n'en entend plus jamais parler.

Les escrocs ciblent souvent les investisseurs qui ont perdu de l'argent dans un placement risqué. Ils communiquent avec l'investisseur pour lui proposer de l'aider à récupérer ses pertes. Ils pourront lui dire qu'ils achèteront ou échangeront le placement à un profit énorme pour l'investisseur, mais ce dernier doit d'abord payer des frais « remboursables », un dépôt ou des taxes. Si l'investisseur envoie plus d'argent, il le perdra aussi.

Opérations de vente sous pression

Les fraudes à l'investissement sont souvent réalisées par une équipe de personnes qui installent un bureau temporaire, appelé « chaufferie ». Pour vous convaincre que leur entreprise est réelle, ils peuvent vous envoyer sur le site Web de l'entreprise, qui aura l'air très professionnelle. Ils peuvent également mettre en place un numéro sans frais et une adresse respectable pour que l'entreprise semble légitime.

Cependant, l'entreprise n'existe pas. Tout ce qui figure sur le site Web est faux, et le bureau n'est qu'une boîte postale ou un bureau temporaire. Le temps que vous réalisiez que vous avez perdu votre argent, l'escroc aura fermé boutique et sera passé à une autre escroquerie.

Fraude liée aux cryptoactifs

Les escrocs promettent des rendements élevés ou des profits garantis avec peu ou pas de risque dans les cryptoactifs. Ils pourront vous demander de télécharger une application sur votre ordinateur afin de pouvoir vous aider à acheter des cryptoactifs et à transférer des fonds. Cette application permet au fraudeur d'accéder à votre système informatique et à vos renseignements. Vous pouvez également être invité à utiliser les services d'une plateforme de négociation de cryptomonnaie et découvrir plus tard que vous ne pouvez pas accéder à votre argent ou à vos cryptoactifs.

Il existe plusieurs plateformes de négociation de cryptomonnaie qui ont pris des mesures pour être enregistrées au Canada. Ces plateformes sont soumises à une surveillance réglementaire qui contribue à protéger les investisseurs. Vous devez vérifier si elles sont inscrites avant de leur confier vos économies.

Valeurs mobilières dispensées

Lorsqu'une société veut vendre des titres au Canada, elle doit déposer un prospectus auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières. Les valeurs mobilières dispensées constituent une exception. Elles peuvent être vendues sans prospectus, mais sont limitées aux investisseurs accrédités, qui peuvent remplir certains critères financiers ou certaines autres conditions.

En soi, les valeurs mobilières dispensées ne sont pas des fraudes en soi. Toutefois, certains fraudeurs présentent des placements frauduleux comme des valeurs mobilières « dispensées ». Méfiez-vous si vous recevez un appel téléphonique ou un courriel non sollicité vous informant d'un tuyau sur une entreprise prometteuse qui est sur le point de faire appel public à l'épargne. On vous dira peut-

être que l'investissement n'est accessible qu'aux personnes très fortunées, mais qu'une exception sera faite pour vous. On pourrait vous demander de signer des documents qui donnent une fausse idée de vos revenus ou de votre valeur nette. Si vous devez mentir sur le montant d'argent dont vous disposez, vous avez affaire à quelqu'un qui enfreint les règles.

Arnaque Forex

Le marché des changes (Forex) est considéré comme le marché financier le plus important et le plus liquide du monde. Les investisseurs y achètent et y vendent des devises dans le but de gagner de l'argent sur les variations des taux de change. Toutefois, le commerce des devises étrangères peut être très risqué. Les publicités pour le Forex font la promotion d'un accès facile au marché des changes, souvent par l'intermédiaire de cours ou de logiciels. Toutefois, le commerce des devises est dominé par de grandes banques internationales disposant de ressources importantes, d'un personnel hautement qualifié, d'un accès à une technologie de pointe et de comptes de négociation importants. Il est extrêmement difficile de battre systématiquement ces professionnels. On ne vous dit peut-être pas à quel point les opérations de change sont risquées.

En outre, certains systèmes d'opérations de change peuvent être illégaux ou frauduleux. Étant donné que les services d'opérations de change sont souvent exploités en ligne depuis un autre pays, les entreprises non réglementées peuvent commercialiser leurs services en dehors des règles. Il se peut que votre argent ne soit pas investi comme prévu et que l'on vous demande de transférer de l'argent sur un compte à l'étranger avant de commencer à négocier, où l'argent sera inaccessible. Dans toutes ces situations, vous êtes susceptible de perdre une partie ou la totalité de votre argent.

Arnaque de placement à l'étranger

Cette arnaque promet d'énormes profits si vous envoyez votre argent « à l'étranger » dans un autre pays. Dans la plupart des cas, l'objectif consiste à éviter ou à réduire vos impôts. Méfiez-vous des stratagèmes d'évitement fiscal : vous pourriez finir par devoir de l'argent à l'État sous forme d'arriérés d'impôts, d'intérêts et de pénalités.

Les placements à l'étranger comportent également d'autres risques. Si vous transférez votre argent dans un autre pays et que quelque chose ne va pas, vous ne pourrez pas nécessairement porter votre affaire devant un tribunal civil au Canada. Il pourrait être impossible de récupérer votre argent.

Arnaque liée à la pension

Cette arnaque vise les personnes qui ont une épargne-retraite dans un compte de retraite avec immobilisation des fonds (CRIF). Dans la plupart des cas, vous ne pouvez pas retirer de l'argent d'un CRIF avant d'avoir atteint un certain âge, généralement 55 ans ou plus. Il y a généralement des limites au montant que vous pouvez retirer chaque année, et vous devrez probablement payer des impôts sur cet argent.

L'arnaque est souvent présentée dans les publicités comme un « prêt REER » spécial qui vous permet de contourner les lois fiscales et de puiser dans vos fonds immobilisés. Pour obtenir ce prêt, vous devez vendre les placements que vous détenez dans votre CRIF et utiliser cet argent pour acheter des actions d'une jeune entreprise que le promoteur vend. En contrepartie, le promoteur promet de vous prêter 60 à 70 % de l'argent que vous avez investi. Il gardera le reste comme frais. On vous dit que vous obtiendrez de l'argent, que vous ne paierez pas d'impôt sur celui-ci et que vous conserverez un placement de valeur dans votre CRIF. Mais l'investissement que vous achetez peut être sans valeur, et vous pouvez ne jamais voir le prêt. Vous pourriez perdre votre épargne-retraite.

Escroqueries à la Ponzi ou vente pyramidale

Ces stratagèmes recrutent des personnes par l'intermédiaire de publicités et de courriels qui promettent tout, depuis le fait de gagner beaucoup d'argent en travaillant à domicile jusqu'à la transformation de 10 dollars en 20 000 dollars en seulement 6 semaines. Ou bien, vous pouvez avoir la chance de vous joindre à un groupe spécial d'investisseurs qui vont s'enrichir grâce à un excellent investissement. L'invitation pourrait même venir de quelqu'un que vous connaissez.

Les investisseurs qui entrent tôt dans le système peuvent recevoir assez rapidement des rendements élevés de ce qu'ils pensent être des chèques d'intérêt. Ils sont souvent si satisfaits qu'ils investissent davantage, ou recrutent des amis et des membres de leur famille comme nouveaux investisseurs. Toutefois, l'investissement n'existe pas. Les « chèques d'intérêt » sont payés avec l'argent des investisseurs et celui des nouveaux investisseurs. Au bout d'un certain temps, de nouvelles personnes cessent d'adhérer à l'arnaque. Il n'y a plus d'argent à verser et vous n'obtenez plus un seul sou. C'est alors que les promoteurs disparaîtront, emportant tout l'argent avec eux.

Opération de gonflage et de largage

Dans ce genre d'arnaque, les escrocs utilisent des listes d'investisseurs potentiels pour promouvoir une offre incroyable sur une action à bas prix. Vous ne savez pas que la personne ou la société qui vous contacte possède également une grande quantité de ces actions et que celles-ci ne représentent peut-être pas une entreprise légitime. Comme de plus en plus d'investisseurs achètent des actions, la valeur de l'action augmente fortement. Lorsque le prix atteint un sommet, l'escroc vend ses parts et la valeur de l'action s'effondre. Vous vous retrouvez avec des actions sans valeur.

Vérifiez avant d'investir

En vérifiant si un courtier ou une société sont inscrits, vous vous protégez contre les fraudeurs et ceux qui n'ont pas les qualifications requises. Pour en savoir plus, consultez le site **VerifiezAvantDInvestir.ca**.

Apprenez-en davantage sur le site **GerezMieuxVotreArgent.ca**

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20, rue Queen Ouest, 22^e étage, Toronto ON, M5H 3S8
Tél : 1-877-785-1555 Courriel : inquiries@osc.gov.on.ca



COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DE L'ONTARIO



**Gerez
Mieux
Votre
Argent.ca**

